



USINES EN DANGER

*Une bataille gagnée,
mais le combat continue...*

Sur le volet droit d'alerte

Un CCE exceptionnel s'est tenu le 26 mai 2011, un des points importants de l'ordre du jour était le questionnement sur l'avenir des 3 sites (Dijon Epirey, Dijon Longvic et Chasseneuil du Poitou) considérés depuis le 11 octobre 2010 comme « sites sous surveillance » par la Direction de la Global Supply Chain EMEAS (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Sud).

Depuis cette annonce, **FO** n'a eu de cesse d'exiger de la Direction de mettre tout en œuvre pour trouver des « remèdes » afin que ces sites ne soient plus « à risque ».

Depuis octobre 2010, il y a eu plusieurs interventions de différents membres de la Direction des BU Power et BU Industry (CCE du 13 Avril sur le volet projets nouveaux), du responsable des usines SEF/SEI et du Président de la France (CCE du 26 mai) qui nous ont présentés :

- d'une part, des solutions industrielles permettant de « sortir » les 3 sites de la classe « sous surveillance » et un engagement qu'il n y avait plus de sites en situation précaire et que TOUS les sites industriels SEI/SEF étaient pérennes à 5 ans !
- et d'autre part, une présentation détaillée de la stratégie de Schneider Electric France montrant que l'orientation du groupe en France dans les Solutions ne se fera pas au détriment des Produits.

Nous avons obtenu des réponses ! (voir au verso)

Les inquiétudes sur ces 3 sites sont maintenant levées.

Le droit d'alerte ne peut être un mode de fonctionnement permanent et **FO** refuse de tomber dans la paranoïa !! Pour toutes ces raisons, **FO** s'est prononcé pour une levée du droit d'alerte prorogé lors du CCE d'octobre 2010.

En initialisant le droit d'alerte en Février 2010, seul **FO** s'est battu pour obtenir ces garanties afin de rassurer tous les salariés travaillant dans ces sites industriels.

Les élus **FO** ne sont pas dupes, certaines questions n'ont pas trouvé réponses auprès de la Direction : principalement l'industrialisation et les lieux de production des nouveaux projets qui seront lancés à horizon 2013/2015.

Vous nous avez apporté toute votre confiance lors des dernières élections professionnelles sur les sites industriels...

FO saura se mobiliser si de fortes inquiétudes surgissent à nouveau.

FO redemandera un droit d'alerte si nécessaire.

Dans quel cas le droit d'alerte peut-il être exercé ?

L'exercice du droit d'alerte est subordonné à l'existence de « faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise » (C. trav., art. L. 2323-78). La loi ne donne aucune définition de ces faits.

L'intention du législateur était donc de réserver l'exercice du droit d'alerte à des hypothèses dans lesquelles la continuité de l'exploitation de l'entreprise était compromise ou susceptible de l'être, au regard de différents indicateurs. Il semble cependant, au vu des décisions de justice, que les CE ou CCE ont retenu une conception plus large de la notion de faits préoccupants.

FO NEGOCIER - REVENDIQUER - CONCLURE **FO**

Comme évoqué ci-dessus, la Direction des sites industriels a précisé les raisons qui permettent de sortir sur les usines dites « sous surveillance » :

- Pour les 3 sites (Longvic, Epirey et Poitiers) :
 - o le niveau de charges de travail actuel et futur : la direction assure l'employabilité de tous les salariés de ces établissements.
 - o Aucune action d'équilibrage de charges (rebalancing) prévues à ce jour
- Pour Dijon Epirey :
 - o Aucune arrivée de production sur le site
 - o Aucun transfert de volume de charge hors du site
 - o Bonne adéquation ressources/charges et maintien de l'effectif titulaire
 - o Volumes en hausse +5%/an
- Pour Longvic :
 - o Développement en interne d'une nouvelle production sur le profilage (actuellement, produit acheté à l'extérieur)
 - o Volumes en hausse +5%/an
- Pour Chasseneuil du Poitou :
 - o Equilibrage des volumes de charges en faisant rentrer une ligne de production en provenance des Agriers (40000h) tout en transférant sur Pisek la production des inverseurs actuellement sur le site (20000h).

Suite à ces annonces, les élus **FO** des sites concernés demanderont la tenue d'un CE exceptionnel afin que la Direction entérine ces points localement.

Sur le volet emploi

Considérant que l'emploi est un des points majeurs de la pérennité des sites, **FO** revendique depuis plus d'un an un plan d'embauches permettant de maintenir pour les années à venir les effectifs actuels dans toutes les usines.

Nous revendiquons même de renforcer certains sites où le nombre d'intérimis augmente mois après mois au-delà du raisonnable justifiant nos actions auprès des directions du travail de Charente et Normandie.

Si déjà des recrutements externes sur les sites de Beaumont le Roger, Evreux et Agriers ont été annoncés, la Direction Industrielle nous a enfin précisé qu'un point global sur le territoire France serait fait fin juin devant les élus du CCE pour nous présenter des embauches.

Mise au point

Pour répondre aux écrits de la CGT sur le sujet, **FO** ne fait pas de syndicalisme « spectacle » ou « à sensation ».

FO refuse de cultiver la terreur, de faire croire aux salariés que tout est « noir » et que la Direction a décidé de fermer les sites industriels SEF à tour de bras.

Le vote des élus du CCE sur la levée du droit d'alerte sera fait lors du CCE du 21 juin 2011 par une large majorité des élus du CCE.

Les stratégies à 5 ans de POWER et INDUSTRY ont été présentées. Il convient d'être vigilant sur leurs déploiements !!

Rendez-vous est pris !! Les élus **FO seront présents fin juin pour accueillir, nous l'espérons, un plan d'embauches à la hauteur des attentes de l'entreprise. Mais FORCE OUVRIERE prévient, la baisse du taux d'intérim ne passe pas par le rebalancing des productions vers les pays Low-Cost...**